

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Jean-Michel DUBOIS (suppléant de Véronique MAISON) - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Jean-Luc PREVOST - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKEPEY

Pouvoirs : Daniel ALLANIC donne pouvoir à Jacques BALOUP
Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Rémi GAUTHERON

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	32
Nombre de suffrages exprimés :	35
Votes Pour :	35
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 17/2023

Objet : Budget annexe IRVE

Monsieur LOURY, Président du SDEY, soumet au comité départemental le rapport suivant : Invitation à adopter le budget annexe IRVE 2023 du SDEY, dont les principales orientations sont résumées ci-après :

A noter que ce budget annexe est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), la nomenclature est la M4, que le budget est soumis à TVA et donc voté en HT et sans autonomie financière.

L'équilibre général du budget annexe IRVE 2023 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement : 860 004 € ;
- Section d'investissement : 1 442 573 €.

BUDGET ANNEXE IRVE	Dépenses				Recettes			
	Opérations réelles	Operations d'ordre	RAR 2022 et résultat de l'exercice	TOTAL	Opérations réelles	Operations d'ordre	RAR 2022 et résultat de l'exercice	TOTAL
Section de fonctionnement	555 004,00 €	305 000,00 €	NEANT	860 004,00 €	757 004,00 €	103 000,00 €	NEANT	860 004,00 €
Section d'investissement	1 339 573,00 €	103 000,00 €	NEANT	1 442 573,00 €	1 137 573,00 €	305 000,00 €	NEANT	1 442 573,00 €
Total	1 894 577,00 €	408 000,00 €		2 302 577,00 €	1 894 577,00 €	408 000,00 €		2 302 577,00 €

I. La section de fonctionnement

a. Les ressources de fonctionnement

La section de fonctionnement affiche un total de recettes réelles de 757 004 € auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre que sont les dotations aux amortissements (103 000 €) soit un total de 860 004 € € pour les recettes de fonctionnement :

- La principale recette de ce budget est la vente de recharge d'électricité aux usagers quand ils rechargent leurs véhicules aux bornes électriques du SDEY, soit en 2023 une estimation de 170 834 €. Cette recette représente 22.57 % des ressources réelles de fonctionnement du Syndicat.
- Conformément à l'alinéa 2 de l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, le budget principal abondera le budget annexe par une participation forfaitaire de 586 160 € afin de supporter les charges d'entretien des bornes, que seules, les recettes ne peuvent pas couvrir (la tarification des ventes de recharges seraient bien trop élevées et excessives pour permettre l'équilibre du budget en section de fonctionnement).
- Le budget annexe étant soumis à TVA, 10 € sont prévus afin de passer les régularisations des centimes de TVA suite aux déclarations trimestrielles.
- 103 000 € sont fléchés au chapitre 042 article 777 afin de comptabiliser les amortissements des subventions.

b. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement affiche un total de dépenses réelles de 555 004 €, auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre que sont les dotations aux amortissements (305 000 €) Soit un total de 860 004 € pour les dépenses de fonctionnement :

- **Les charges générales** se chiffrent à 517 197 €. Cela correspond aux consommations d'électricité des bornes pour 170 833 €, 200 292 € de sous-traitance (ALCYON, FRESHMILE), 139 300 € de maintenance, 6 667 € d'entretien et réparations et 105 € de frais divers et frais d'affranchissement pour des stickers.
- 37 797 € de **charges de personnel** sont fléchées au chapitre 012 - article 6215. Cela correspond au salaire du chargé de mission pour 2/3 de son traitement. Cela représente 6,81 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Le budget annexe étant soumis à TVA, 10 € sont prévus afin de passer les régularisations des centimes de TVA suite aux déclarations trimestrielles.
- 305 000 € sont fléchés au chapitre 042 article 6811 afin de comptabiliser les amortissements des bornes (amortissements sur une durée de 8 ans).

II. La section d'investissement

a. Les ressources d'investissement

La section d'investissement affiche un total de recettes réelles de 1 137 573 € auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre que sont les dotations aux amortissements (305 000 €) soit un total de 1 442 573 € pour les recettes d'investissement.

- **Les subventions d'investissement représentent la seule source de financement des travaux soit 1 137 573 € pour les participations des communes et subventions perçues (plan de relance de l'état).**
- 305 000 € sont fléchés au chapitre 042 article 2817538 afin de comptabiliser les amortissements des bornes (amortissements sur une durée de 8 ans).

b. Les dépenses d'investissement

La section d'investissement affiche un total de dépenses réelles de 1 339 573 €, auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre que sont les dotations aux amortissements (103 000 €) Soit un total de 1 442 573 € pour les dépenses d'investissement.

- 1 339 573 € sont inscrits au chapitre 23 article 2317 – **Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition** afin d'effectuer les travaux d'investissement des bornes.
- 103 000 € sont fléchés au chapitre 040 afin de comptabiliser les amortissements des subventions.

SECTION D'EXPLOITATION		
	Dépenses	Recettes
011- 6061 - Fournitures non Stockables	170 833	
011- 611- Sous-Traitance générale (ALCYON - FRESHMILE)	200 292	
011 - 6156 - Maintenance	139 300	
011 - 61558- Entretien et Réparations - Autres Biens Mobiliers	6 667	
011-6238- Divers	75	
011-6261- Frais d'affranchissement	30	
012 - 6215-Personnel affecté par la collectivité de rattachement	37 797	
65 -658 - Charges diverses de gestion courantes	10	
042/6811- Opérations d'ordre de transfert entre sections - Dotations aux Amortissements	305 000	
70 - 701- Ventes de produits finis et intermédiaires		170 834
74 - Subventions d'Exploitation		586 160
75 - 7588 - Autres Produits de gestion courante - Autres		10
042/777- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		103 000
TOTAL	860 004	860 004

SECTION INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
23 - 2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 339 573	
040/13912- Opérations d'ordre de transfert entre section - Région	39 520	
040/13914- Opérations d'ordre de transfert entre section - Communes	63 480	
13-1311 - Subventions d'Investissement - Etat		558 908
13-1314 - Subventions d'Investissement - Communes		324 865
13-1318 - Subventions d'Investissement - Autres		253 800
040/28175 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : installations, matériel et outillage techniques		305 000
TOTAL	1 442 573	1 442 573

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 089-200047181-20230405-DE17_2023-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

Le comité départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312 2 et suivants,

Vu la délibération du 23 novembre 2021 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022,

- **Adopte** le budget 2023 du SDEY, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance

Le 29 mars 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES


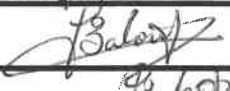

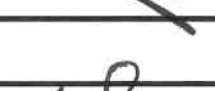



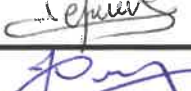






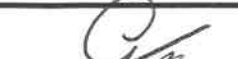

Nombre de membres en exercice : 46
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES :
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstentions : 0

35








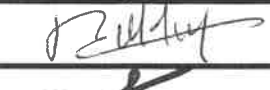










Date de convocation : 22/03/2023

Présenté par (1) LE PRESIDENT,
 A MIGENNES le 29/03/2023
 (1) LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
 A MIGENNES, le 29/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

LOURY Jean-Noël	
ALLANIC Daniel	7 BALOUP 
BALOUP Jacques	
BONNEAU Gilles	
BOUSSIN René	- Décédé le 13/03/2023
BUTTNER Patrick	
CHASSERY Patrice	
CHAT Laurent	
CLERIN Rémy	
DELAVALT Jérôme	
DEPUYDT Claude	
DESNOYERS Jean	
DORTE Grégory	
DUCHE Emmanuel	
DUMAY Guillaume	
FOURREY Michel	
GAUTHERON Rémi	
GIVORD Jean-Luc	
GUEGUEN Frédéric	
GUILHOTO Jorge	
GUYON Jacky	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

HARCHEN Bernard	
IDES Didier	
KLEIN Jean-Luc	
LAVENTUREUX Michael	
LEGER Jean-Luc	
LENOIR Philippe	
LESPINE Jean	
MAILLET Philippe	
MAISON Véronique	Durbin & Michel
MAULOISE Claude	
MESLIN Robert	
MICHAUT Gérard	
MION Lionel	
NAIN Joël	
OFFREDI Patrick	
PANNETIER Michel	
PAPINAUD Michel	
POUILLOT Denis	
PREVOST Jean-Luc	TI GAUTHERON
QUOIRIN Sylvain	
RATON hervé	
ROYER Chantal	
SABARD Sylvain	
SABOURIN Sébastien	
SACKEPEY Gilles	
ZEIGER Richard	

Certifié exécutoire par (1) LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : L'ASSEMBLEE DELIBERANTE.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

M. René, Jacques BOUSSIN

Philaë Services Funéraires / Avis de décès / CUDOT

13 mars 2023 | CUDOT

Chère famille, chers amis,
Nous avons la grande tristesse de vous faire part du décès de

M. René, Jacques BOUSSIN

survenu le 13 mars 2023, à l'âge de 81 ans.
Il est né à Saint andré de l'eure il y a 81 ans et est décédé à Cudot.

Si vous le souhaitez, vous pouvez présenter vos condoléances à la famille ou partager l'avis de décès de M. René, Jacques BOUSSIN.
Avec toute notre affectio*n*.

Vous souhaitez commander des fleurs pour une cérémonie ou une autre occasion ?

[Faites livrer des fleurs](#)

L'agence organisatrice :

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 089-200047181-20230405-DE17_2023-DE